Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le 15/10/2025





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – cinq, le 13 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 08 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents: Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Patrick GUIGNIER, Lucie

BALMET, Marijane GEISSLER, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT, Michel

MARTOIA, Valérie ESCOFFIER.

Excusés: Sandrine BOSCARO, Emile BUCH pouvoir à Michel JEANNIN,

Michel PLEUCHOT pouvoir à Marijane GEISSLER.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération n° D 02 13102025

## 02. Convention d'occupation du domaine public 2025-2026 – Espace Claire CHARLES - Association « Mains Agiles »

Madame le Maire rappelle que l'association « Mains Agiles » est accueillie depuis 2020 dans les locaux de l'espace Claire Charles.

Il explique que cette association participe activement à la décoration des tables pour le repas des anciens, décoration toujours très appréciée par les participants. L'occupation a lieu le lundi soir.

L'association sollicitant le renouvellement de cette convention, Madame le Maire propose au Conseil municipal de convenir d'une nouvelle convention d'occupation des locaux avec Mains Agiles pour l'année scolaire 2025-2026 dans les mêmes termes que la précédente.

## Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec « Mains Agiles » pour l'occupation de l'espace Claire Charles (salles + placard Nord + sanitaires), année scolaire 2025-2026.

Dit que la convention d'occupation est établie à titre gratuit pour l'année scolaire 2025-2026.

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le 15/10/2025

ID: 038-213804990-20251013-D\_02\_13102025-DE

La convention sera annexée à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance Elodie JODAR

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission à la Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune <u>www.susville.fr</u> le 15 octobre 2025.

Le Maire, Valérie CHALLON.

Le Maire Valérie CHALLON

